



MICROCREDIT PERSONNEL

FORMATION PERMIS LOGEMENT...

Le **microcrédit personnel** est un prêt accompagné destiné aux personnes qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique mais qui souhaitent concrétiser un projet pour favoriser leur insertion sociale, professionnelle ou un mieux-être physique, moral.



Le **Crédit Municipal de Paris**, autrefois appelé « Mont-de-Piété » et aujourd'hui surnommé « Ma tante », est un établissement public de crédit à vocation sociale qui a été créé en 1637 pour combattre l'usure. Son activité historique est le prêt sur gage, produit financier qui consiste à déposer en gage des objets de valeur afin de recevoir un crédit rapidement.

Une **plateforme francilienne de microcrédit** a été lancée en octobre 2008 par le Crédit Municipal de Paris, à la demande de la Mairie de Paris. Au sein de l'établissement, le service fonctionne avec une équipe de 20 bénévoles et de 6 salariés dont une conseillère en économie sociale et familiale (CESF).



A QUI S'ADRESSE LE MICROCRÉDIT PERSONNEL ?



300 à 3000€
(exceptionnellement 5000)



6 à 36 mois
(exceptionnellement 48)



4,08% (TAEG)



Et un accompagnement
durant la vie du prêt

Le microcrédit est destiné aux personnes habitant ou travaillant en Ile-de-France :

- Qui ont **un projet à financer** (permis de conduire, formation professionnelle, achat de voiture, travaux et équipement du logement, frais de santé, événements exceptionnels, etc.).
- Qui **ne peuvent accéder à un crédit** amortissable accordé par une banque.
- Dont **le budget permet le remboursement** d'une mensualité de microcrédit personnel, même minime.

Il n'y a **aucune limite d'âge, de condition de santé ou de ressources** pour accéder au microcrédit. Toute personne **fichée à la Banque de France** peut également faire une demande de microcrédit.

Le microcrédit personnel est caractérisé par un **suivi personnalisé** du micro-emprunteur durant toute la vie du crédit. Ce suivi se fait en amont et en aval du décaissement du microcrédit personnel.

Le versement du microcrédit se fait en général au **prestataire du service** (ex : garage, institut de formation, bailleur...). Il est possible de souscrire une assurance facultative.

QUELS SONT LES PROJETS ELIGIBLES AU MICROCRÉDIT ?

La microcrédit personnel concerne notamment les projets relatifs à :

- ✓ L'accès à l'**emploi**, à la **mobilité** et à la **formation**
- ✓ L'accès au **logement** et l'**équipement**
- ✓ Des **soins de santé** non remboursés
- ✓ D'autres projets liés à des **événements de vie**



Dans le cadre d'une expérimentation menée en 2017, les demandes suivantes peuvent être étudiées si elles permettent un assainissement global de la situation et/ou si elles s'insèrent dans un projet social plus large :

- ✓ **Dettes** de charges (loyer, énergie, téléphonie...)
- ✓ **Rachats de crédits** ou découverts bancaires
- ✓ Besoin de **trésorerie** ponctuel et expliqué

A l'inverse, sauf cas exceptionnel, les projets suivants sont exclus :

- ✗ Les projets de **création d'entreprise**
- ✗ Les projets qui pourraient être couverts par d'**autres aides ou dispositifs sociaux** : AEL (aides extra légales), APRE (allocation pour le retour à l'emploi), FSH (fonds de solidarité habitat), Secours d'Urgence, Allocation Mensuelle, prêts CAF...

FOCUS SUR LE MICROCREDIT HABITAT (MCH)

Le microcrédit habitat est une **expérimentation** qui élargit les caractéristiques du microcrédit personnel classique pour permettre aux **propriétaires occupants, répondant par ailleurs aux critères du microcrédit classique**, de financer la réalisation de travaux dans leur logement.

Ces travaux doivent **(i) s'inscrire dans la liste des travaux finançables par l'ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat) (*exemples : résorption de l'habitat insalubre, réduction de la précarité énergétique, adaptation du logement occupé par une personne âgée ou handicapée*) ou **(ii) être des travaux de copropriété**. Le MCH peut en outre être mobilisé en relai de subventions publiques en cas de versement à posteriori des travaux.

Le MCH permet de financer des travaux à hauteur de **10 000€ au maximum, sur 72 mois**.



COMMENT SE PASSE UNE DEMANDE DE MICROCREDIT ?



① L'entretien téléphonique et le rendez-vous d'instruction

En appelant la plateforme du service, le demandeur est interrogé sur sa situation et sur son projet. Si d'autres dispositifs peuvent être mobilisés, il peut être **réorienté**. Si ce n'est pas le cas et qu'il semble éligible au microcrédit, il **prend rendez-vous** au Crédit Municipal de Paris ou chez un partenaire plus proche de chez lui et habilité à instruire des dossiers de microcrédit, pour **discuter de sa motivation et de son budget** et pour fournir les **documents** nécessaires à l'étude de sa demande.

② Le comité de crédit

Le dossier est finalisé par l'équipe salariée pour être présenté aux **4 banques partenaires** susceptibles de prêter les fonds, réunies tous les **mardis**. En cas de refus, les motifs sont toujours précisés au demandeur pour qu'il améliore sa situation bancaire ou budgétaire, qu'il entreprenne d'autres démarches ou qu'il puisse représenter son dossier à terme.

③ Le décaissement des fonds et l'accompagnement du micro-emprunteur

En cas d'accord, lorsque le dossier est complet, il faut compter jusqu'à **deux semaines** pour la finalisation du contrat de prêt. En tout, une durée moyenne de **2 mois** est observée entre le premier rendez-vous et la réception des fonds. Ensuite, le bénéficiaire est régulièrement contacté par son **accompagnateur** pour faire le point sur son projet et sur le remboursement de ses échéances.

- NOS PARTENAIRES -

Des partenariats ont été noués sur l'ensemble de la région d'Ile-de-France afin d'accompagner les demandeurs et d'instruire les dossiers. Ce réseau de partenariats comprend des établissements de crédit, des services sociaux, des associations, des Conseils départementaux et la Caisse des Dépôts et Consignations. La liste complète est disponible sur notre site Internet.

**J'ai financé
mon projet
grâce à un coup
de pouce!**

- CONTACTEZ-NOUS -

Service Microcrédit et Orientation sociale – Crédit Municipal de Paris
16, rue des Blancs Manteaux
75004 PARIS

Plateforme d'information pour le public : 01 44 61 65 55

Adresse e-mail : microcredit@creditmunicipal.fr

Site Internet : www.microcredit-municipal.fr